

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc 61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	10
PRESENTS	9
VOTANTS	9

CONVOCATION

Datée	du 14/10/21
Affichée	le 15/10/21

OBJET

Requalification de la place de Verdun : attribution du marché de travaux

Acte rendu exécutoire après publication le 28 octobre 2021

Le Président, Jean SELLIER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

Séance du 21 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un octobre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Bureau Communautaire, légalement convoqués le 14 octobre 2021, sous la présidence de Monsieur SELLIER, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire.

Monsieur François CARBONELL a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents:

Jean SELLIER

Michel LE GLAUNEC

Serge DELAVALLEE

Guy MARTEL
François BRIZARD
Nathalie LENOTRE
François CARBONELL
Jean-Luc BEAUFILS
Virginie VIOLET

Absent excusé:

Philippe VAN-HOORNE

Accusé de réception en préfecture 061-200068468-20211021-2021-10-21-183-DE Date de télétransmission : 28/10/2021 Date de réception préfecture : 28/10/2021 Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances, informe les membres du Bureau que, lors de la séance du 18 février 2021, le Conseil Communautaire attribuait au groupement de maîtrise d'œuvre La Compagnie du Paysage, architecte mandataire, le marché subséquent n° 1 (MS1) traitant de la requalification des espaces publics des abords du complexe culturel, de la place de Verdun et de l'avenue de Lattre de Tassigny et autorisait le Président à lancer les marchés de travaux.

Par la suite, lors de la séance du 24 juin 2021, le Conseil approuvait l'Avant-Projet Définitif de cette opération.

L'espace qui sera libéré par la démolition de la salle de Verdun permettra la création d'un nouvel axe (future rue de Verdun) permettant de joindre l'avenue de Lattre de Tassigny et le parking au pied de la Tour du Paradis, le long de laquelle sera également créé un mail planté permettant les circulations douces mais aussi une réserve de stationnement pour les évènements du Complexe Culturel.

Le projet prévoit également la création d'une voie douce piétons - cycles le long de la Risle, longeant la façade arrière du Complexe Culturel.

L'avis d'appel d'offres a été publié le 30/07/2021 pour une remise des offres fixée au 17/09/21 à 16 heures.

Caractéristiques du marché

✓ Type de marché : marché de travaux alloti

Lot n° 1 : voirie-assainissement-tranchées communes

Lot n° 2 : revêtements de sol béton et pavages - borduration

Lot n° 3 : éclairage public - réseaux souples

Lot n° 4: espaces verts

✓ Type de procédure : procédure adaptée

✓ Maître d'œuvre : La compagnie du Paysage, architecte mandataire

✓ Durée du marché : 9 mois

✓ Estimations financières de l'opération : uniquement pour les travaux du MS1, hors démolition salle de Verdun

✓ Montant estimatif au stade Avant-Projet Définitif, juin 2021 : 2 063 592,34 € HT

Le classement des offres et le choix des attributaires sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés et énoncés ci-dessous :

• Critère Prix des prestations pondéré à : 40 sur 100 points

• Critère Valeur technique pondéré à : 50 sur 100 points

• Critère apprentissage pondéré à : 10 sur 100 points

Les offres, remises dans les délais, l'ont été pour tous les lots :

• Lot n° 1:3 offres

• Lot n° 2: 2 offres

Lot n° 3 : 2 offres

Lot n° 4 : 4 offres

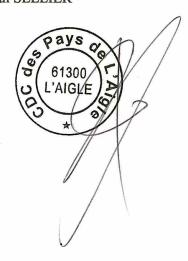
La commission ad-hoc, dans sa séance du 05/10/2021, a souhaité que soit engagée une phase de négociation avec les entreprises qui ont remises une offre.

Suite à la négociation avec les entreprises, la commission ad-hoc s'est de nouveau réunie le 12/10/21.

Accusé de réception en préfecture 061-200068468-20211021-2021-10-21-183-DE Date de télétransmission : 28/10/2021 Date de réception préfecture : 28/10/2021

Acte rendu exécutoire après publication le 28 octobre 2021

Le Président, Jean SELLIER



Après présentation du rapport d'analyse des offres établie par le maître d'œuvre, la commission a décidé d'attribuer les lots comme suit :

Lot n° 1: GUERIN TP

Lot n° 2 : VALLOIS

Lot n° 3: GTCA

Lot n° 4: PAYSAGES JULIEN LEGAULT

Au vu du rapport d'analyse des offres présenté,

- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-8
- Vu la délibération n° 2021-09-30-167 du Conseil Communautaire en date du 30 septembre 2021 autorisant le Président à signer l'accordcadre de mandats d'études, de maîtrise d'ouvrage et de services connexes avec la SHEMA
- Vu la délibération de ce jour autorisant le Président à signer le marché subséquent n° 1 de mandat de maîtrise d'ouvrage relatif à la requalification de la place de Verdun à L'Aigle avec la SHEMA
- Vu le rapport d'analyse des offres et l'application des critères de pondération
- Vu la décision de la Commission ad-hoc dans sa séance du 5/10/2021 et dans celle du 12/10/2021

Le Bureau après en avoir délibéré :

➤ ATTRIBUE, le marché de travaux pour la requalification de la place de Verdun, aux entreprises suivantes :

N° et intiulé du lot	Nom de l'entreprise	Montant HT des offres retenues
lot 1: voirie - assainissement - tranchées communes	GUERIN TP	465 029,47 €
lot 2 : revêtements de sol béton et pavages - borduration	VALLOIS	803 680,43 €
lot 3 : éclairage public - réseaux souples	GTCA	184 286,00 €
lot 4 : espaces verts	PAYSAGES JULIEN LEGAULT	440 663,02 €
	TOTAL	1 893 658,92 €

➤ AUTORISE la SHEMA, mandataire, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente décision.

VOTE: UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits Au registre sont les signatures Pour copie certifiée conforme

Accusé de réception en préfecture 061-200068468-20211021-2021-10-21-183-DE Date de télétransmission : 28/10/2021 Date de réception préfecture : 28/10/2021

Acte rendu exécutoire après publication le 28 octobre 2021

Le Président, Jean SELLIER

